

→ **Message**

30213083 541251973657 541

M VERMANDE REMY
JORDIVET
46120 LE BOURG

→ **Contacts**



Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07



TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX



Accueil
ROUTE DE FIGEAC 46120 LACAPELLE
MARIVAL
Lundi, mercredi, vendredi de 09h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Votre facture du 5 août 2025

Votre relevé est estimé sur la base de votre consommation habituelle.

Votre consommation est de **531 m³**

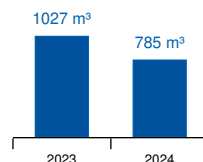
Montant à payer au plus tard le 20 août 2025 : **1 341,41 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	1 044,50
SM DU LIMARGUE-SEGALA- TERRITOIRE DU SUD SEGALA	
Organismes publics	296,91
Total facture	1 341,41
Net à payer	1 341,41

détail au verso

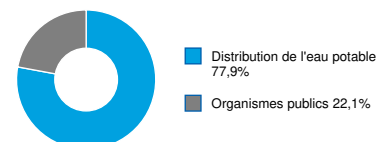
Duplicata

Evolution de votre consommation



Index :
■ relevé ou télérelevé
■ transmis par vos soins
□ estimé

Répartition de votre facture



En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76 1780 7008 4055 5213 8245 628

ICS : FR86ZZZ003506

RUM : TIP55207623000000000541251973657

Date et Lieu

Signature

M VERMANDE REMY
JORDIVET
46120 LE BOURG

Montant : 1 341,41 €

Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 3990002666
Facture : 541251973657

TIP S€PA

CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

764100003710 VERMANDE REMY

17807008405552138245628

552076000487 98230000000000541251973657632108

134141

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
JORDIVET LE BOURG	531 m³	167547	015 mm	09/10/2024 6843	30/06/2025 7374	Relevé estimé

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						990,05		1 044,50
Abonnement						69,19		72,99
Exploitation et maintenance du service		2e semestre 2025				33,51	5,50	
Redevance de mise à disposition de patrimoine public		2e semestre 2025				35,68	5,50	
Consommation						920,86		971,51
Part Syndicale		1er semestre 2025		531	0,8400	446,04	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2025		531	0,8942	474,82	5,50	
► Organismes publics						281,43		296,91
Consommation						281,43		296,91
Consommation eau potable (agence de l'eau)		1er semestre 2025		531	0,3200	169,92	5,50	
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)		1er semestre 2025		531	0,0700	37,17	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		10-10-24 / 30-06-25		531	0,1400	74,34	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,39 € / m3 soit 0,00239 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 69,93 €		Total facture TTC : 1 341,41 €		
		HT soumis à TVA : 1 271,48 €		TVA sur les débits : 69,93 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.